

SERVICE ELECTIONS

DESIGNATION DES PRESIDENTS ET SUPPLEANTS  
DES BUREAUX DE VOTE

ELECTIONS LEGISLATIVES des 11 et 18 juin 2017

Nous, Jean-Paul Joseph, Maire de Bandol,  
Vu le Code électoral et notamment ses articles R42, R43

Vu l'arrêté en date du 24 avril 2017 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale,

Vu la circulaire ministérielle du 11 mai 2017 n° NOR : INTA1714247 relative à l'organisation matérielle et au déroulement des élections législatives

Vu l'arrêté préfectoral en date du 1<sup>er</sup> août 2016 qui a divisé la commune en 9 bureaux de vote,

**- ARRETONS -**

**ARTICLE 01** : A l'occasion des élections législatives des 11 et 18 juin 2017, les bureaux de vote ayant leur siège indiqué dans l'arrêté préfectoral précité seront présidés de la façon suivante (les présidents ayant désigné les suppléants) :

NOM DU PRESIDENT	NOM DU SUPPLÉANT	N° DU BUREAU
Jean-Paul JOSEPH.	Marie-Claude CHOREL	N°1 Ecole O.Maurel Rue des écoles
Jeanne HECQ	Jean-Pierre HECQ	N°2 Ecole O.Maurel Rue des écoles
Jean-Pierre CHOREL	Claude TAMISIER	N°3 Ecole O.Maurel Rue des écoles
Dalida SARKISSIAN	Jean-Michel MAES	N° 4 Ecole Bois Maurin Bd du Bois Maurin
Philippe ROCHETEAU	Christian VIVIER	N° 5 Ecole Bois Maurin Bd du Bois Maurin
Marlène NADJARIAN	Christian ROUX	N° 6 Ecole Bois Maurin Bd du Bois Maurin
Franck BERTONCINI	Manon BERTONCINI	N°7 Ecole O.Maurel Rue des écoles
Elodie AYMES	Michel CECCALDI	N°8 Ecole O.Maurel Rue des écoles
Laurent FREANI	Maryse LANFRANCHI	N° 9 Ecole Bois Maurin Bd du Bois Maurin

**ARTICLE 02** : Le présent arrêté sera transmis à la Préfecture du Var, affiché à la porte de la Mairie et notifié aux intéressés.

Fait à Bandol, le 22 mai 2017

Jean-Paul JOSEPH  
Maire de Bandol.



*(Handwritten signature)*